


FORMATRICE

 Nathalie **LEGER**

Type de formation

Présentiel


Durée de la formation

3 jours soit 21 heures


Tarif

 269€ HT par jour
et par participant

Taux de réussite

77%


Public concerné

 Responsables RH, adjoints
d'exploitation, conducteurs
de travaux, responsables
d'industrie, chefs d'atelier

Conditions

Inter ou Intra collective


Lieu

Iddest ou selon le lieu défini


Délai d'accès

6 mois

MODULES RESSOURCES HUMAINES

Gestion du personnel pour exploitants (industrie / TP et BTP)

APTITUDE

Être en compétences des enjeux RH dans l'entreprise

COMPÉTENCES REQUISES

Maîtriser les processus RH dans l'entreprise

PRÉREQUIS

Expérience de 6 mois dans la fonction d'encadrement de travaux ou d'industrie

OBJECTIFS POURSUIVIS

Permettre aux stagiaires d'appliquer la réglementation du travail dans la gestion quotidienne de leurs équipes et connaître les enjeux correspondants

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, MOYENS ET ANIMATION

- Pédagogie didactique pour les apports de connaissance (exposés et questions + exemples)
- Utilisation de documents officiels en usage
- Échanges avec les participants pour aborder l'application pratique des enseignements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

2 types de modalités : questionnaire personnel avant et après la formation + QCM déployés dans le cadre du module

ACCESSIBILITÉ

Iddest est vigilant quant au choix des lieux d'animation de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION
Acquérir ou revoir les bases de la gestion de personnel pour les exploitants dans l'industrie TP et BTP.
JOUR 1
Axe 1 : les fondamentaux du manager de proximité : l'importance de la gestion du personnel :

 Risques / climat social et bon fonctionnement de l'entreprise

- L'architecture des règles de droit
- La hiérarchie des normes
- Articulation entre les sources du droit
- Les juridictions en France • Les droits individuels fondamentaux • Prévenir et traiter le harcèlement moral • Droit à la sécurité et à la prévention de la santé
- Droit de retrait • La discrimination
- Principes de base pour limiter les situations conflictuelles

Axe 2 : l'inspection du travail :

 L'inspecteur et ses moyens d'actions
La réforme • Les affichages obligatoires
Le contrôle de l'inspection du travail

Axe 3 : le recrutement et l'embauche :

 Les précautions à l'engagement de tout salarié • Les salariés étrangers
Les sanctions

JOUR 2
Axe 4 : le contrat de travail :

 Les obligations réciproques
Le contrat • La période d'essai
Les modifications du contrat

Axe 5 : le CDD et l'intérim :

 Le travail temporaire • Les sanctions
L'intérimaire

Axe 6 : la sous-traitance
Axe 7 : les instances représentatives du personnel :

 Les syndicats • Les représentants du personnel • Le comité social et économique ou d'établissement
Les heures de délégation

JOUR 3
Axe 8 : le pouvoir disciplinaire :

La sanction • La faute • L'abandon de poste

Axe 9 : les interruptions du contrat :

Du fait de l'employeur / du salarié

Axe 10 : les intempéries
Axe 11 : la maladie professionnelle et l'accident du travail :

Déclarer et gérer

Axe 12 : la rupture du contrat